Bulletin Municipal 2018

Janvier 2019 N° 39

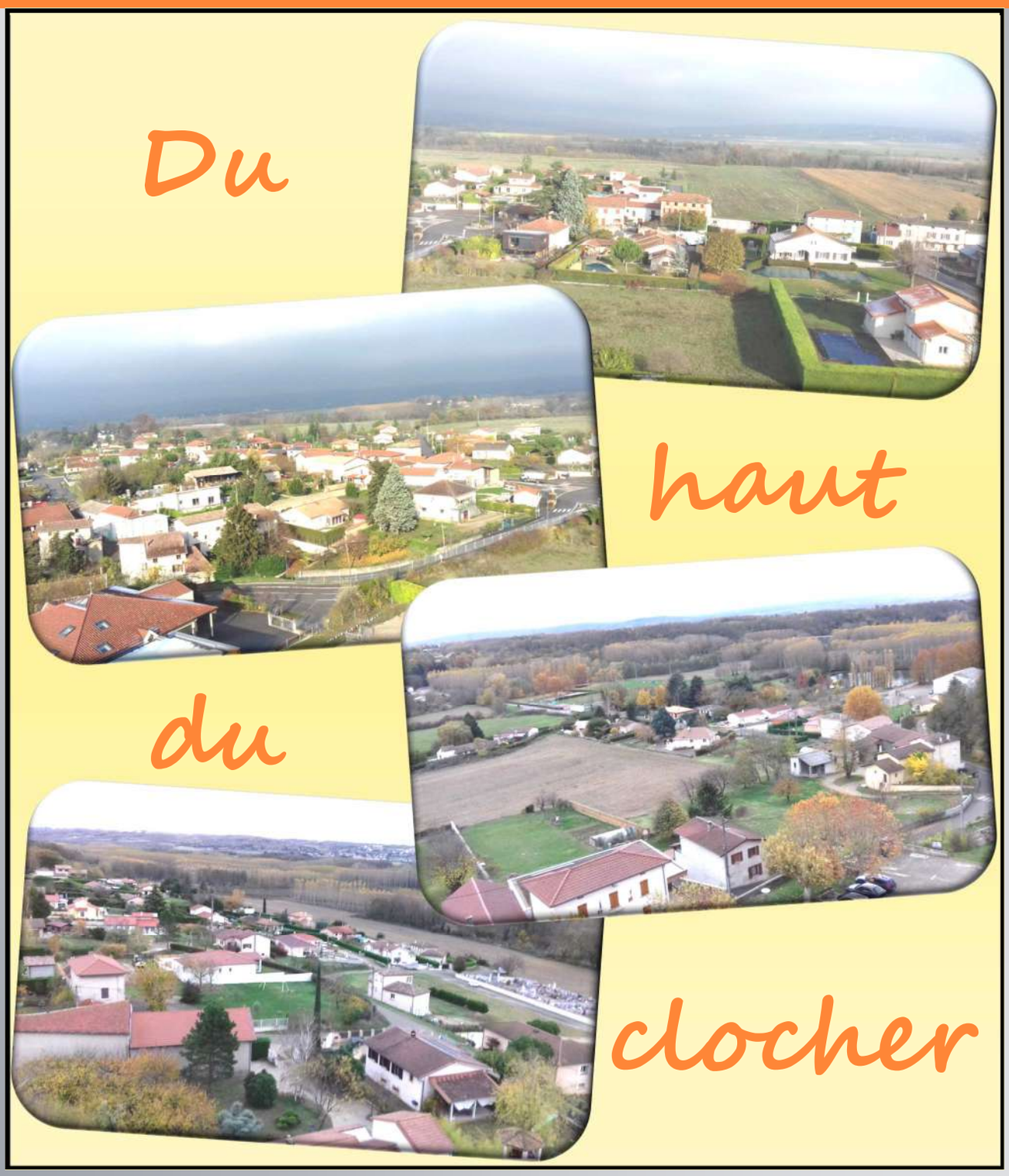

www.cheyssieu.fr

Editorial

Bulletin municipal de Cheyssieu N°39— 2018
Responsable de publication : Gilles BONNETON
Rédaction et conception : Commission communication
Impression : Imprimerie DUPUIS
Dépôt légal janvier 2019

La commission Communication, composée de : Gilles Bonneton, Lilah Braïk, Vincent Couturier, Yves Grenouiller, Sylvain Laurent, Emmanuel Montagnon, Annie Pizzinato, Emmanuelle Rozelier et Annie Thabaret, est heureuse de vous présenter le bulletin municipal pour l'année 2018 et vous souhaite une très bonne année 2019. Ce document a été entièrement élaboré par les membres de la commission.

Bonne lecture !

Nous remercions vivement tous les annonceurs pour leur participation à la réalisation de cette brochure.

Sommaire

Editorial p2
Vie municipale ..... p3 à 9
Vie scolaire p10, 11
Vie locale ..... p12 à 15
Commémoration..... P16, 17
Intercommunalité ..... p18 à 23
Vie associative ..... p24 à 29
Infos pratiques p30, 31
Calendrier des fêtes p32

Le mot du maire

Les faits marquants de 2018

Chaque année, la liste des victimes innocentes du terrorisme islamiste s'allonge ; le 23/03 à Trèbes la mort en héros du Lieutenant Colonel Arnaud Beltrame, le 12/05 à Paris attaque au couteau dans le quartier de l'opéra, le 11/12 à Strasbourg fusillade au marché de Noël. Vigilance absolue partout et refus de toute forme de communautarisme terreau des ennemis de nos démocraties.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 24 septembre 2018, a approuvé le Plan Local d'Urbanisme qui doit permettre à la commune de concilier le développement et la préservation de ses atouts en respectant les équilibres entre les enjeux sociétaux, économiques, environnementaux, agricoles et paysagers pour les douze années à venir.

Un travail lancé par la délibération portant révision du POS (plan d'occupation des sols) du 10 XII 2012, jalonné de nombreuses réunions et d'aller-retour avec le SCOT (schéma de cohérence et d'orientation territoriale), les personnes publiques associées, les services de l'Etat, pour préserver au mieux l'intérêt communal face aux obligations réglementaires. Je remercie le cabinet d'urbanisme URBA2P qui nous a accompagné pour l'élaboration et la rédaction du PLU pour un montant de prestation de 60 000 €uros.

Dans l'attente de la mise aux normes de notre station d'épuration, l'urbanisation est suspendue. L'ordre de service devrait être signé au printemps 2019.

Dans un souci permanent d'optimiser nos consommations d'énergie, des investissements ont été réalisés à l'école, mais les innovations techniques n'exonèrent personne d'un comportement adapté. La préservation de nos ressources et de notre environnement passe par un ensemble d'actions au quotidien, pas suffisant diront certains, mais tellement nécessaire à tous.

Un échafaudage imposant habille notre église depuis la fin octobre, signe du début des travaux de mise en sécurité et de rénovation du bâtiment dont l'accès est interdit pour une durée de huit mois.

Le 11 novembre, la célébration du Centenaire de l'Armistice de 1918 a rassemblé un public nombreux dans un moment d'unité et d'émotion. Merci.

Au premier janvier 2019, la fusion de la CCPR (Communauté de Communes du Pays Roussillonnais) et de la CCTB (Communauté de Communes du territoire de Beaurepaire) a donné naissance à la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône ».
Un territoire composé de 37 communes et de 67000 habitants.

Je vous souhaite une bonne lecture et je vous présente tous mes vœux de santé, de sérénité et d'amour pour 2019.

Le Maire Gilles Bonneton

Etat civil

Décès

Marinette BONNET épouse GERVOISE	décédée le 06 janv.	66 ans
Isidore GAMBIN	décédé le 13 janv.	78 ans
Germaine ANSALDI Veuve ALLAIS	décédée le 17 janv.	66 ans
Madeleine VALLIN Veuve ROUSSET	décédée le 27 janv.	91 ans
Raoul CHARRE	décédé le 13 mars	86 ans
Claude POIZAT Veuve MABILON	décédée le 18 mai	83 ans
Jean SAUVANT	décédé le 27 déc.	63 ans

Naissances

Apolline PERDIGONES LONG	née le 04 avril	à Givors
Mayron BILLON	né le 06 aout	à Vienne
Charlotte LERCHUNDI	née le 08 aout	à Vienne
Candice DUPUY	née le 31 aout	à Givors
Rayan MEDINI	né le 03 nov.	à Vienne
Soline BAJARD	née le 14 déc.	à Vienne

Mariages

Sébastien POTASZNIK et Dalila HADJ ABDERRAHAME	le 24 mars
Jean-François GUILHOT et Lucile BOURGUIGNON	le 2 juin
Youcef CHERIFI et Meriam BOUBAKRI	le 22 sept.
Farid GOUFFI et Sylviane MICHALLET	le 22 déc.

Demandes de travaux exemptées de permis de construire

SEF, 54 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne :
panneaux solaires chez Mme TROIN Sylvie rue de la Brula

M. CARRILLO François
204 impasse de la Brula : piscine et abri de jardin

Mme FAGLIN Sandrine
97 route de Caraz : piscine

M. PEREIRA Jonathan
153 chemin du Suzon : piscine

M. MAZET Roland
127 Lotissement La Brula : piscine

M. MEDINI Mehdi
18 rue du Puits : surélévation maison

M. VALLIN Michel
21 rue du Clos : piscine

M. BONNETON Gilles
395 route de Beauchuzel : abri de jardin

Mme. BONNETON Christiane
349 route de Beauchuzel : abri de jardin

Commune de CHEYSSIEU, M. BONNETON Gilles
94 route de la Brula :
restauration de l'église Notre Dame de Cheyssieu

M. DUPUY Nicolas
299 chemin de Louze : piscine et abri de jardin

Mme KIFFER Jacqueline
127 route du Pilat : création de 3 fenêtres

M. ROZELIER Julien, 233 route des Alpes :
modification garage en toit terrasse, déplacement abri de jardin, création mur en moellons en remplacement du portail existant, rehausse muret côté route

M. JAIL Nicolas et Mme GIRARDON Valérie
Lotissement Les Tamaris : clôture

M. VIDAL Franck
99 rue de la Baronnière : extension maison existante

Permis de construire

M. DOYETTE Patrick
42 route des Alpes : abri voiture non fermé

M. CHABAS Vincent et Mme GENTON Vanessa
2 imp. du Pressoir : maison individuelle route du Cuillery

Mme GRENIER Estelle et M. LARGUIER Robert
Route du Cuillery : maison individuelle

M. GUITHON Florian et Mme SERRECOURT Charlène
Route de la Brula : maison individuelle

Mme MONTMASSON Marie-Hélène
40 rue du Clos : garage

M. MEDINI Mehdi
18 rue du Puits : extension habitation par élévation

M. et Mme DERLOT Kévin et Cindy
Route de la Brula : maison individuelle :
modifications garage, clôtures, couleur tuiles

M. et Mme SACCUCI Patrice et Mireille
Route du Cimetière : maison individuelle

M. MERMET Florian et Mme FRANDON Charlène
Route du Cuillery : maison individuelle

M. ALCARAS Arthur et Mme BAILLY Marjorie
Route de la Brula : maison individuelle

M. LASCOMBE Alain
775 route de Beson : maison individuelle (instruction en cours)

Délibérations conseils municipaux

Séance du 09 Février

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE :
RESTAURATION DE L'EGLISE

La maitrise d'œuvre est confiée à PdV Architecte du Patrimoine pour un montant d'honoraires de 27 615.75 € HT soit 11.5 % de 240 137.15 €, montant estimé des travaux.

La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal.

ACQUISITION MOBILIER DE RANGEMENT

La ludothèque mise en place par l'OVIV sera ponctuellement installée dans les locaux de l'école. L'achat de mobilier de rangement pour un montant de 502.80€ (Société SETAM) est inscrit à caractère durable en section d'investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION FSIL :
MISE EN SECURITE DE L'EGLISE

Le projet de mise en sécurité de l'Eglise peut faire l'objet d'une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) auprès de M. le Préfet de l'Isère :

Mise en sécurité de l'Eglise Notre Dame pour un montant total de travaux de 274 206.41€

Subventions :

DETR 54 841 € HT (soit 20 %) en attente,

REGION 41 131 € HT (soit 15 %) obtenue,

DEPARTEMENT 50 000 € HT (soit 18 %) obtenue.

Autofinancement : 128 234.41 € HT

Soit un montant total de 274 206.41 €

Séance du 29 Mars

UTILISATION PISCINE DE ROUSSILLON

Mise à disposition de la piscine Charly Kirokossian pour les élèves de l'école communale du 27 avril 2018 au 15 juin 2018 pour 13 séances.

Frais de transport, assuré par les cars Finand-Faure pour un montant de 1 430.00 €.

Frais de location et maître-nageur pour un montant de 1 338.00 €.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 011, articles 6248 et 62878 du budget communal.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS AU STADE MUNICIPAL

La mission de maîtrise d'œuvre est confiée à la SARL REAL SPORT INGENIERIE pour un montant de 6 000.00 € HT.

La dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Séance du 29 Mars

COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion de l'exercice 2017 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Section de fonctionnement :

Dépenses	402 987.12 €
Recettes	621 387.49 €
Résultat reporté	+ 789.05 €
Résultat de clôture	+ 219 189.42 €

Section d'investissement :

Dépenses	85 730.28 €
Recettes	345 831.25 €
Résultat reporté	+ 264 837.99 €
Résultat de clôture	+ 524 938.96 €
Résultat de clôture total	+ 744 128.38 €

Reste à réaliser :
Dépenses d'investissement 194.00 €

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Résultat de fonctionnement de l'exercice	218 400.37 €
Résultat antérieur reporté	789.05 €
Résultat à affecter	219 189.42 €
Solde d'exécution d'investissement	524 938.96 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	194.00 €
Besoin de financement	0.00 €

Affectation en réserve

R1068 en investissement	219 189.42 €
Report en fonctionnement R 002	0.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Maintien des taux 2017 pour les trois taxes :

.Taxe d'habitation	7,21 %
.Taxe foncière bâti	12,47 %
.Taxe foncière non bâti	54,42 %

BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif pour l'exercice 2018 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

522 094.00 € en section de fonctionnement
853 704.00 € en section d'investissement

LAURENT TP & Environnement

LAURENT Guillaume
Port. 06 58 10 78 29
laurent.tpenv@gmail.com

52 impasse du clos
de la Varèze
38150 VERNIOZ

•Terrassement
•VRD
•Aménagement
•Micro-station
•Epareuse
•Lamier
•Travaux en milieu environnemental sensible

Finances

BUDGET FONCTIONNEMENT CHEYSSIEU 2018

DEPENSES				RECETTES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	245 520 €	47,0%	013	ATTENUATIONS CHARGES	500 €	0,1%
012	PERSONNEL	158 848 €	30,4%	70	PRODUITS DE SERVICE	35 700 €	6,8%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	0,0%	02	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- €	0,0%
065	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	81 650 €	15,6%	73	IMPOTS ET TAXES	419 323 €	80,3%
066	CHARGES FINANCIERES	9 200 €	1,8%	74	DOTATIONS et PARTICIPATIONS	62 991 €	12,1%
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 €	1,0%	042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	0,0%
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	20 861 €	4,0%	75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	3 580 €	0,7%
023	VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	0,0%				
042	OPERATION ORDRE : amortissements	1 015 €	0,2%				
	TOTAL DEPENSES	522 094 €	100%		TOTAL RECETTES	522 094 €	100%

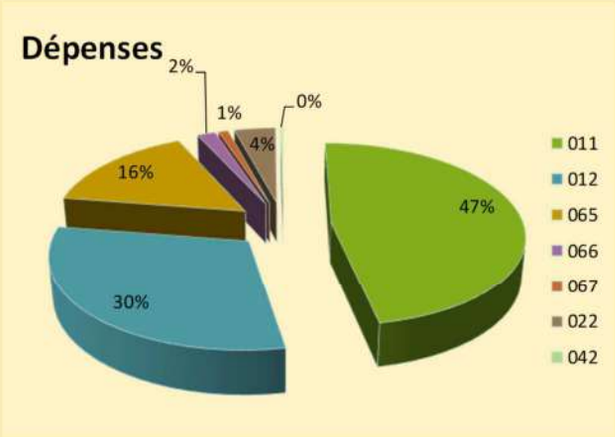

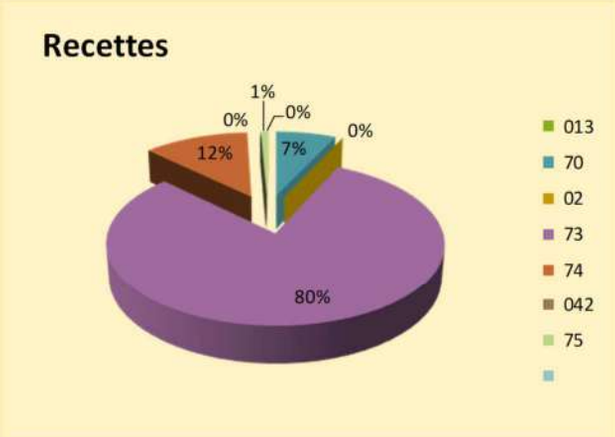

BUDGET INVESTISSEMENT CHEYSSIEU 2018

DEPENSES				RECETTES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000 €	2,9%	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Etat, Départemen	59 000 €	10,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	796 194 €	93,3%	16	EMPRUNTS ET DETTES	- €	0,0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	0,0%	10	FONDS DIVERS RESERVES FCTVA	255 542 €	43,5%
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	29 110 €	3,4%	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	- €	0,0%
40	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	0,0%	021	VIREMENT DE FONCTIONNEMENT	- €	0,0%
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	3 400 €	0,4%	040	CONCESSIONS	7 817 €	1,3%
				001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	264 837 €	45,1%
	TOTAL DEPENSES	853 704 €	100%		TOTAL RECETTES	587 196 €	100%

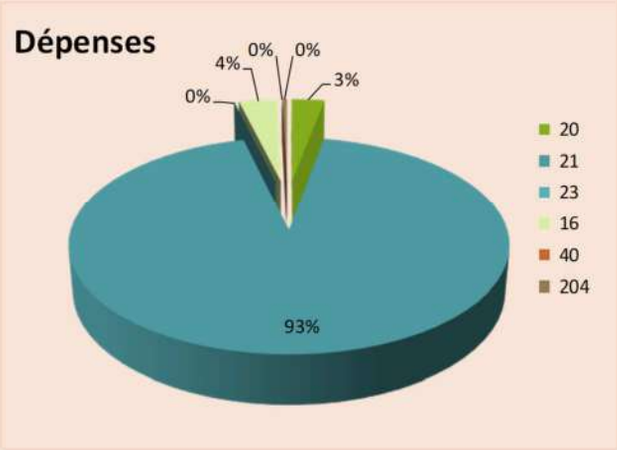

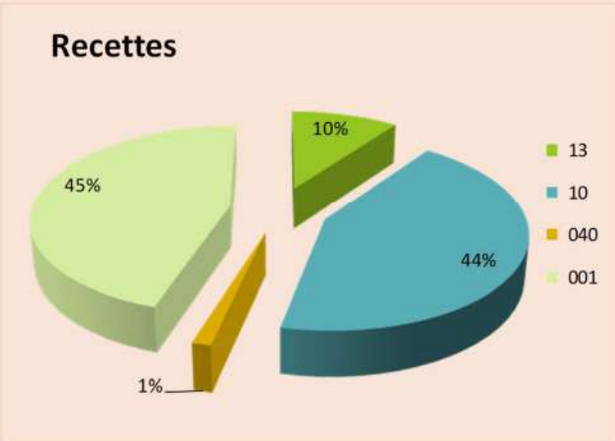

Délibérations conseils municipaux

Séance du 17 Mai

RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME – DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE

Le conseil municipal approuve le dossier de la déclaration préalable portant sur la restauration de l'Eglise Notre Dame qui sera transmise auprès de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

STRUCTURATION DE LA GESTION DES RIVIERES ET DE LA LUTTRE CONTRE LES INONDATIONS – TRANSFERT DES COMPETENCES VISEES A L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1er Janvier 2018, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) se sont vus confier la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations » (GEMAPI) instituée par la loi portant modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles (dite « loi MLAPTAM) du 27.01.2014 et la loi du 07.08.2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Les collectivités locales sont incitées à organiser la mise en œuvre de ces compétences relatives à la gestion de l'eau et des rivières au travers de syndicats mixtes œuvrant à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents. La mise en place de la compétence GEMAPI vise à aborder de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques et des rivières et l'urbanisme.

Le conseil municipal :

1-accepte le transfert des compétences 4°, 6°, 7°, 11°, 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais en intégrant à l'item 12° « l'animation au titre du SAGE et le portage de la commission locale de l'eau (CLE) ainsi que l'animation des contrats des rivières » :

La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors eaux pluviales urbaines).

La lutte contre la pollution.

La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.

La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassins ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2-approuve le projet de modification des statuts.

Séance du 17 Mai

APROBATION DU PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE ET APPROBATION DE LA CATEGORIE DU NOUVEL EPCI

Par délibération concomitantes du 7 Février 2018, les conseils communautaires de ces deux communautés de communes ont sollicité le Préfet de l'Isère pour engager une procédure de fusion de droit commun à effet au 1er janvier 2019.

Le conseil municipal approuve :

le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la CCPR et de la CCTB fixé dans l'arrêté préfectoral n° 38-2018-04-06-002 du 6 Avril 2018 :

Communauté de Communes du Pays Roussillonnais :

Agnin, Anjou, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Bougé-Chambalud, Chanas, La Chapelle de Surieu, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Le Péage de Roussillon, Les Roches de Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Salaise sur Sanne, Sonnay, Vernioz, Ville sous Anjou.

Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire :

Beaurepaire, Bellegarde-Poussieu, Chalon, Cour-et-Buis, Jarcieu, Moissieu-sur-Dolon, Monsteroux-Milieu, Monsteveroux, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Saint-Barthélémy, Saint- Julien -de-l'Herms.

la catégorie du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la CCPR et de la CCTB qui relèvera de la catégorie des communautés de communes à la date du 1er Janvier 2019.

APPROBATION DES STATUTS DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE

Le conseil municipal approuve les statuts du futur EPCI.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCES

Le conseil municipal fixe le tarif de la redevance pour occupation privative du domaine public sans emprise au sol (permis de stationnement) portant sur la période de Mai à Septembre pour un montant de 30€ pour une terrasse ouverte avec installation amovible sur une surface de 15M2.

Séance du 02 Juillet

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE – RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE CHEYSSIEU

L'appel d'offres est composé de 6 lots répartis sur deux tranches de travaux, une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Le conseil municipal retient les offres proposées par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant total de 211 041.25 € HT :

Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de Taille – VRD

ENTREPRISE COMTE –42600 CHAMPDIEU, pour un montant de 170 650.70€ HT

Lot 2 – Couverture – Zinguerie – Charpenterie

ENTREPRISE BEAUFILS – 42000 SAINT ETIENNE, pour un montant de 14 262.30€ HT

Lot 3 – Menuiseries

Lot déclaré infructueux

Lot 4 – Vitraux

ENTREPRISE BERTHIER BESSAC – 38000 GRENOBLE, pour un montant de 5 830.00€ HT

Lot 5 – Electricité

Lot déclaré infructueux

Lot 6 – Décors peints

LOGIS HOME – 38630 LES AVENIERES, pour un montant de 20 298.25€ HT

Une consultation locale sera lancée pour les lots déclarés infructueux.

UTILISATION PISCINE DE ROUSSILLON

Mise à disposition de la piscine Charly Kirokossian pour les élèves de l'école communale du 10 septembre 2018 au 9 novembre 2018 pour 14 séances.

Frais de transport, assuré par les cars Finand-Faure pour un montant de 1 540.00 €.

Frais de location et maître-nageur pour un montant de 1 436.40 €.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 011, articles 6248 et 62878 du budget communal.

Séance du 19 Juillet

RECRUTEMENT EN CONTRAT AIDE : CUI – CAE / PEC

Recrutement de personnes en emploi unique d'insertion (CUI – CAE) à temps non complet dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé de 12 mois dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20H, leur rémunération étant fixée sur la base du smic horaire. Elles interviendront en aide à l'école primaire et maternelle, la garderie périscolaire, la pause méridienne et la cantine scolaire. Le renouvellement est possible dans la limite de 24 mois, sous réserve de reconduction de la convention. Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Séance du 20 Septembre

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE – CREATION D'UNE AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS

L'entreprise SAS GENEVRAY – 38200 VIENNE, mandataire du groupement d'entreprises GENEVRAY/PROTEC SPORT/BUFFIN TP a été retenue pour un montant total de 124 043.76 € HT.

Séance du 24 Septembre

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vote : 10 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

Le plan Local d'Urbanisme est approuvé.

Séance du 12 Novembre

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

ADPAH : 2 931€, AFIPAEIM : 70€, AKOF TOGO : 100€, AMICALE SAPEURS POMPIERS : 100€, ASC : 300€, HARMONIE ASSIEU : 150€, SOU DES ECOLES : 300€, SOU DES ECOLES (classe verte) : 300€, VIVA DIMI : 50€

Soit un total de 4301€

ACQUISITION MOBILIER

Achat de 7 chaises pour la cantine scolaire auprès de la Société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 494.32€ TTC.

ACQUISITION EQUIPEMENT DIVERS

Achat de 6 couchettes et 4 lots de 6 draps couchettes auprès de la Société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 493.58€.

REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES : COMMISSION DE CONTROLE – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE ET UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEANT.

Désignation des deux conseillers municipaux volontaires :

Mme PIZZINATO Annie, conseillère municipale titulaire

Mme SONNIER Béatrice, conseillère municipale suppléante

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES SACPA

C'est un marché de prestations de services portant sur la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale. Ce contrat est reconduit moyennant un forfait annuel de la commune de 0,911 € HT par habitant et par an, à effet au 1er janvier 2019 et sera assuré par la Société SACPA à PINDERES (47). Ce marché remplace le précédent contrat à échéance au 31 décembre 2018.

Délibérations conseils municipaux

Séance du 12 Novembre

RAPPORT DU 17 OCTOBRE 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS (ZAE, GEMAPI) EN APPLICATION DE L'ARTICLE C IV DU CGI

Le conseil municipal approuve le rapport du 17 octobre 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre des zones d'activités économiques et de la compétence GEMAPI à compter du 1er Janvier 2019

REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le conseil municipal approuve la révision libre du montant de l'attribution de compensation de la commune de CHEYSSIEU et du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame LEDEY Stéphanie, receveur municipal par intérim, pour la période du 1er mars 2018 au 31 juillet 2018.

CONCOURS DE RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur BACK François, receveur municipal, en fonction depuis le 1er Août 2018.

ACQUISITION TERRAIN POUR AMENAGEMENT DE SECURITE

Le conseil municipal approuve l'acquisition d'une bande de terrain de 1 are 52 centiares issue de la parcelle cadastrée section C n° 447 au Village, appartenant à Madame MONTMASSON née SALAMANT Marie-Hélène, demeurant 40 rue du Clos à Cheyssieu au prix de 30 000,00 €. Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Séance du 13 Décembre

CONVENTION PLURIANNUELLE DE MOYENS 2017-2018 ENTRE LES SEPT COMMUNES, RELATIVES AUX CHARGES LOCATIVES JUSQU 'A 2018 (charges fonctionnement de l'OVIV)

L'engagement financier porte sur trois ans. A compter du 1er Janvier 2019, l'association OVIV prendra intégralement les charges locatives de son budget de fonctionnement.

Le conseil municipal :

- Entérine la nécessité de partager les charges de fonctionnement de l'OVIV engagées par les communes de Monsteroux-Milieu et Vernioz de 2016 à 2018
- Adopte le principe de la répartition, soit 30 % de part fixe et une part variable en fonction du nombre d'inscrits dans les activités de l'OVIV par commune
- Inscrira au Budget Primitif de 2019, les deux versements 2017 et 2018 à l'article 65541
- Anticipera sur le budget 2019 un montant prévisionnel pour couvrir les charges locatives de 2018

SOLDE DU PAIEMENT DES LOYERS A LA COMMUNE DE MONTSTEROUX-MILIEU – CHARGES LOCATIVES OVIV

Les 7 communes : Auberives sur Varèze, Chalon, Cheyssieu, Cour et Buis, Monsteroux-Milieu, Montseveroux et Vernioz se sont engagées, lorsque le SIVARES existait, de participer au remboursement de travaux d'aménagement pour le site de Monsteroux-Milieu, afin d'accueillir le centre social OVIV. La Commune de Cheyssieu versera 210.24€ à la commune de Monsteroux-Milieu.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE CHEYSSIEU – AVENANT A MARCHE

Compte-tenu de la nécessité des travaux à réaliser, le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au marché : LOT N°2 – Couverture Zinguerie Charpenterie d'un montant de 1 947.00 € HT ce qui porte le montant total du marché de 14 262.30 € HT à 16 209.30 € HT.

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ZONE U ET AU

Avec l'approbation du PLU, la commune est autorisée, en application des dispositions de l'Article L211-1 du Code de l'Urbanisme, à instituer un droit de préemption urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines et des Zones d'urbanisation futures délimitées dans le PLU. Le DPU est un outil de politique foncière à disposition de la commune.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois et une mention sera insérée dans deux journaux du département. Un registre sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Investissements 2018 : Le Conseil Municipal a validé en 2018 l'achat de :

Plaques de rue afin d'équiper les nouvelles habitations et de panneaux de signalisation (panneaux d'indication de voies et de signalétiques) pour un montant total de 848.08€ TTC. Ils seront installés prochainement.

Matériel de bureau :

L'achat de Vidéo projecteurs et écrans a permis d'équiper pour la rentrée de septembre, 2 classes de primaires en tableaux interactifs pour un montant de 6537.02€ TTC.

Mobilier :

Des chaises permettant de compléter l'équipement de l'école et du restaurant scolaire, des rangements pour la ludothèque mobile du centre social OVIV.

Des grilles d'exposition ont permis de réaliser l'exposition lors du centenaire de la « grande guerre » le 11 novembre dernier, en mairie. Elles permettront de nouvelles expositions municipales ou associatives.

Pour un total de 7806.00€ TTC

Des couchettes et draps pour la maternelle pour un montant de 493.58€ TTC

Inauguration Pont de la Varèze

En présence de Madame Florence Gouache, Sous Préfet de Vienne, Messieurs Francis Charvet Président et Jean Louis Guerry, vice Président en charge des voiries, de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ainsi que de nombreux élus des communes voisines et des entreprises : **Le nouveau Pont de la Varèze été inauguré le 8 mars 2018**

Pour rappel, la rénovation de cet ouvrage d'art « tous tonnages » financé par la CCPR a permis à nos agriculteurs et aux lycéens de la rive gauche de la Varèze de gagner du temps de transport.

Nos Ainés :

Cette année nous avons distribué des colis à 51 personnes de 75 ans et plus. Sur ce nombre nous avons 22 personnes toujours en couple. Nous avons confectionné nous-mêmes les colis avec des produits locaux : Nectar de fruits de chez Gérald et Sylvain, nos deux producteurs installés sur Cheyssieu, Miel et Leckerlis de chez Pierre Badier de Salaise sur Sanne, Coffrets de chocolat, pâtes de fruits et nougats de chez Demarlieu (notre contact est domicilié à une dizaine de kilomètres de Cheyssieu), Terrines de tartare de truites et de homards de chez Sassoulas frères.

Nous remercions Marie-Noëlle, Josette, Hélène et Béatrice pour leur disponibilité et gentillesse (préparation et distribution des colis).

Nous souhaitons à tous nos aînés une bonne année 2019.

Toujours avec nos aînés :

Actuellement nous avons sur la commune 9 téléalarmes.

Le service de téléalarme permet le maintien à domicile des personnes seules, en couple ou en difficulté. Il fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 grâce à un centre d'écoute.

Une simple pression sur le médaillon (tour de cou ou bracelet) et le bénéficiaire n'est plus seul.

Pour garantir le bon fonctionnement de l'appareil, une vérification automatique est faite tous les 7 jours. La personne ne s'occupe de rien, c'est automatique et ne provoque aucun dérangement. Le dernier lundi du mois, en complément des tests automatiques, une personne déléguée de la commune vient vérifier le bon fonctionnement du déclencheur de la téléalarme.

La vie de l'école

Pour 2018/2019, l'école compte 91 élèves avec l'arrivée de 2 nouvelles familles.

L'organisation des classes est la suivante :

- 26 PS/MS avec Mme Blanquart et Mme Bouvier les vendredis,
ATSEM : Mme Barrel Sophie (remplacement de congé maladie)
- 21 GS/CP avec Mme Blachère,
2 aides : Mlle Maillefaud Dorine et Mme Muller Sheila
- 20 CE1/CE2 avec Mme Allix
- 24 CM1/CM2 avec Mme Chatron et Mme Bouvier le jeudi

Deux thèmes forts seront abordés durant cette nouvelle année scolaire :

Le centenaire de la première guerre mondiale en collaboration avec la commune pour tous les élèves de l'école.

Un projet théâtre avec l'artiste Lucie Sorin pour les CE1/CE2 et les CM1/CM2 en collaboration avec TEC.

D'autres projets divers et variés rythmeront l'année :

- Un cycle de 18 séances de musique pour tous, avec Florence Morette.
- Un cycle tennis de 10 séances pour les CM1/CM2, avec Ludivine Cortot.
- Un cycle piscine pour les GS/CP, CE1/CE2 à la piscine de Roussillon.
- Une conférence/débat sur la 1ère guerre mondiale pour les CM1/CM2 à Roussillon.
- L'intervention de la gendarmerie pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 sur le thème « prévention et risques des dangers liés à Internet ».

- L'animation de la CCPR sur le tri des déchets pour les CE1/CE2 et CM1/CM2.
- Une rencontre handibasket avec des élèves de 6ème au collège Frédéric Mistral, dans le cadre de la liaison école/collège, grâce à l'association Meylan Grenoble Handibasket.
- La représentation théâtrale du spectacle « les papillotes étaient chères cette année-là », au théâtre St Martin à Vienne pour les CE1/CE2 et CM1/CM2.
- Un spectacle de marionnettes pour tous les élèves, présenté à l'école par la compagnie les Mariottes.
- La photo de classe et de carnaval le mardi 26 février ; le carnaval se fera l'après-midi.
- 3 jours d'atelier de marionnettes pour les PS/MS et GS/CP en 2019, animés par la compagnie les Mariottes.
- L'intervention de l'infirmière scolaire pour les CM2 le lundi 27 mai au matin.
- Le cycle tennis de 8 séances pour les GS/CP et CE1/CE2, avec l'intervention de Ludivine Cortot.
- La participation au cycle rugby pour les CM1/CM2.
- Le projet jardinage pour les PS/MS/GS/CP.
- Une sortie à une ferme pédagogique pour les PS/MS et GS/CP.

L'équipe enseignante vous souhaite une très bonne année 2019 !

Garderie Périscolaire

Le domaine périscolaire est un service crée par la commune pour aider les parents dans la gestion des emplois du temps des enfants et de leur famille : **il existe trois types d'accueils périscolaires :**

Le matin à partir de 7h00, le midi avec la restauration scolaire, le soir jusqu'à 18h10.

Le dossier d'inscription remis à chaque famille est obligatoire si votre enfant scolarisé utilise ces services. Pour les nouveaux habitants, vous pouvez retirer un dossier à l'accueil de la mairie.

Le coût : carnets de 20 tickets de 1/4h = 11€ ou carnets de 20 tickets de 1h = 44€. Le chèque doit être libellé au nom du trésor public. La vente se fait le 1er lundi du mois ou le lundi au retour des vacances scolaires auprès de Mme Acosta Annie (bureau à droite, hall maternelle).

Deux régies différentes pour garderie périscolaire et cantine. C'est pour cette raison que nous demandons de ne pas cumuler les montants cantine et garderie sur un seul chèque.

Fréquentation garderie périscolaire 2017 – 2018 : en moyenne, nous recevons 20 enfants le matin et 15 l'après-midi (avec des pointes à 26 le matin et 20 l'après-midi).

Sou des Écoles

Nous avons l'honneur de vous présenter le nouveau bureau du Sou des écoles pour l'année 2018-2019.

Présidente : BETTAN Véronique Trésorière : XILLO Sabrina Secrétaire : GRENOUILLER Michael

Membres actifs : DUPUY Maud; GENIN Charlotte; DELHOMME Corinne; BOURGADE Hélène; MOUSSIER Perrine; POLAR Shirley; MICHALLET Sylviane; DA ROCHA Mylène; ESCARTI Stéphanie; CERRUTI Aurélie; BAJARD Stéphanie; GUAITA Sophie; BERNARDO Sandra; DUPUY Myriem; LEVILAIN Alain; DELHOMME Mikael; JAILLOT Thomas; VALLIN Michel; LOPEZ Pascal.

Grâce aux manifestations organisées tout au long de l'année et à leurs réussites grâce à chacun d'entre vous, les enfants des écoles ont pu faire diverses sorties pédagogiques (ferme pédagogique, sortie cinéma, théâtre...)

Cette année en particulier les classes de CE1 à CM2 ont pu faire une classe découverte "traineaux" aux Plans d'Hotonnes. Ils ont pu s'exercer au ski de fond, pratique des raquettes, fabrication d'igloo et conduite de chiens de traineau.

Un autre projet était mis en place avec un contact tout au long de l'année avec Sébastien Dos Santos Musher (conducteur chien de traineau) qui a participé à une course au Canada (Yukon Quest). Il nous a fait le plaisir de passer 2 jours à l'école avec ses chiens au mois d'avril.

Cette année encore, le Sou des écoles compte bien organiser son LOTO le samedi 2 février à Auberives, une matinée courant mars et sa kermesse en fin d'année qui aura toujours lieu au stade.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui nous aident tout au long de l'année, la municipalité de Cheyssieu pour leurs soutiens humains et matériels, la municipalité d'Auberives pour le prêt de la salle à titre gracieux ainsi qu'à la société "la Diane de Louze" pour nous avoir reversé leurs bénéfices du 8 décembre.

Et n'oublions pas tous les habitants de Cheyssieu qui se déplacent aux manifestations et nous accueillent pour les calendriers.

Le bureau du Sou des écoles vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'année 2019.

Restaurant scolaire

Deux services le midi. Service à table avec une entrée, une viande ou un poisson, un accompagnement, un produit laitier, un dessert. Une soixantaine d'enfants sont accueillis chaque jour à la cantine. Les menus sont affichés dans le hall de l'école maternelle et sur le site internet de la commune.

Quelques rappels :

- les parents doivent inscrire leurs enfants le jeudi avant 11h45 pour la semaine suivante,
- toute modification est possible à J-1 avant 9h00 en appelant au 04.74.84.95.46,
- en cas d'absence non signalée, le repas est dû,
- départ en congés en dehors des vacances scolaires : bien penser à signaler l'absence de ou des enfant (s) sinon nous appliquons le règlement,
- deux régies différentes pour cantine et garderie, c'est pour cette raison que nous vous demandons de ne pas cumuler les montants de nos services sur vos chèques,
- pour une gestion rigoureuse et afin de limiter le gaspillage alimentaire, nous demandons de respecter le règlement cantine,
- les tickets sont vendus uniquement au secrétariat de mairie une fois par mois de 8h à 9h et 16h à 17h. Aucune vente de tickets ne se fait en dehors des dates transmises avec le règlement de la cantine.

Coût du repas : - 3€ pour un enfant - 1€70 pour les enfants allergiques et 4€50 pour les enseignantes.

Les tickets sont vendus par carnet de 10 – chèque libellé au nom du trésor public.

La semaine du goût – cette année nous avons choisi comme thème les régions : Provence, Sud-Ouest, Alsace et Pays Niçois.

Sensibilisation – A la fin du repas les enfants participent au service en séparant les couverts, les aliments non consommés, les papiers du fromage, les pots de yaourts, les serviettes, etc. Ils sont initiés au tri sélectif afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire. Deux ou trois enfants accompagnés déposent les restes de repas dans les bacs à compost mis à la disposition de la cantine.

Travaux :

L'église Notre Dame située au chœur du village fait partie du patrimoine bâti remarquable de la commune. La dégradation du bâtiment, la mise en sécurité des personnes (les enfants cheminent au pied du clocher chaque jour pour se rendre au restaurant scolaire) ont conduit la municipalité a engager une réflexion pour la rénovation de l'édifice.

Après avis de Madame la chargée du patrimoine au Conseil Départemental de l'Isère, un architecte du patrimoine a été missionné pour réaliser un diagnostic général sur l'état structurel, sanitaire et patrimonial de l'église. La proposition de travaux a été validée par le conseil municipal, l'appel d'offres lancé, les entreprises retenues et les travaux ont débuté semaine 43 pour une durée de huit mois.

L'installation de chantier a été réalisée pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Montage de l'échafaudage, filet de protection, bungalow, barrières, le chantier était circonscrit à la rentrée des classes.

Piquage intérieur sur environ 90 cm de haut sur toute la périphérie de l'église (2 m dans la chapelle nord) pour assainir les murs. Une ventilation est en place pour accélérer l'assèchement des traces d'humidité présentes.

Nettoyage et ragréage au niveau de la flèche du clocher. Les cavités et les déformations des blocs de tuf les plus importantes ont été comblées afin de redonner une planéité aux différentes surfaces et éviter les retenues d'eau. Il a été procédé à l'habillage de l'épi du clocher (avenant n° 1 au lot 2 charpente couvertures).

La rénovation de la flèche et des clochetons est terminée (échafaudage du clocher démonté).

Le changement des trois cadrans d'horloge a été validé par le conseil municipal (le quatrième a été changé il y a 4 ans). Les cadrans en place étant irréparables (émail et cuivre troués par des tirs de carabine, baguette en laiton arrachée, double structure en bois pourrie à 6 heures).

Chantier complexe mais passionnant, présenté en réunion publique le jeudi 8 novembre par Mr l'architecte du patrimoine, maître d'œuvre qui a expliqué et argumenté la nécessité d'une rénovation à pierres vues de l'extérieur de l'église.

SÉDI
L'énergie de vos territoires
SYNDICAT DES ENERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

La commune de Cheyssieu a fait le choix au 1er janvier 2018 de transférer la maintenance de l'éclairage public au S.E.D.I. (Syndicat Des Energies de l'Isère) qui a procédé à un audit sur le réseau qui s'est avéré de bonne qualité.
La totalité des armoires avaient été rénovées pour la protection des personnes et des biens mais quelques améliorations peuvent être apportées pour la gestion de l'éclairage. La plupart des quartiers sont équipés de luminaires LEDS permettant de passer de 150W à 43W.
La maintenance est gérée par une entreprise locale dont les techniciens habitent nos communes.
En cas de problèmes constatés sur l'éclairage public, vous pouvez contacter la Mairie aux heures d'ouverture, envoyer un mail ou appeler au 06.08.69.42.14.

Annie Pizzinato
" Les Glycines "
Chambres et table d'hôtes
211 Route des Alpes
38550 CHEYSSIEU
04 74 78 07 06
06 21 27 38 58
CHAMBRES D'HÔTES LESGLYCINES
Gîtes de France 3 Épis Charmance
www.lesglycines38.com / contact@lesglycines38.com

MENUISERIE DE BATIMENT
AGENCEMENT DE CUISINES ET D'INTERIEUR
Maurice Richard
CHEYSSIEU
☎ 04 74 84 97 49
TOURNAGE SUR BOIS

Vie Paroissiale

Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais

La Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais fait partie du diocèse de Grenoble-Vienne et comprend douze villes ou villages: Auberives sur Varèze, Chanas, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, Le Péage de Roussillon, Roussillon, St Alban du Rhône, Saint Clair du Rhône, Saint Maurice l'Exil, Saint Prim, Salaise et les Roches de Condrieu.

Prêtre Modérateur Curé : Père Jean-Hugues MALRAISON. Prêtres Coopérateurs : Père Davy BASSILA-BENAZO, Père Basile NZEREKA- MULEWA, Père Joachim RATELOMANANTSOA (Missionnaire de la Salette). Diacres permanents : Bernard BUISSON, et Thierry MERLE. Équipe Paroissiale : Monique Gargiolo, Nicole Gaillard, Marie-Claude Pillon et Pierre Boucherand.

Maison Paroissiale : 4 rue Bayard 38550 Péage de Roussillon
Tel : 04 74 86 29 57 avec répondeur
Accueil : mar, mer, jeu, ven : 9h-11h /16h-18h, sam : 9h-11h
Information paroissiale mensuelle sur papier au fond de chaque église, et sur le panneau d'affichage.

courriel : maison.paroissiale@pspepr.fr
service communication : communication@pspepr.fr
site internet : http://www.pspepr.fr
site du diocèse : http://diocese-grenoble-vienne.fr

Permanences du père Jean-Hugues : les vendredis de 9h30 à 10h30.
Pour les messes dominicales, trois lieux fixes :
le samedi à 18 h en hiver, à 19 h en été à la Chapelle des Cités à Roussillon, le dimanche à 9 h à Saint Clair du Rhône, à 10 h30 au Péage de Roussillon. Les autres lieux de culte ont des messes en alternance.
A Cheyssieu, la messe est toujours le **3ème dimanche du mois à 9 h.**

Pour le Baptême : permanence à la Maison Paroissiale le mardi matin (prévoir la demande trois mois à l'avance).
Pour le Mariage : permanence à la Maison Paroissiale le lundi matin (démarche à effectuer dès la réservation de votre salle).
Pour les Funérailles : la famille contacte l'entreprise de pompes funèbres qui se met en rapport avec la Paroisse. Préparation de la cérémonie avec la famille par une équipe de laïcs qui vous contacte, et en lien avec le célébrant.
Pour la Catéchèse Primaire: contact à la maison paroissiale.
Si vous ne pouvez pas prendre contact directement les jours concernés, vous pouvez soit : laisser un message sur le répondeur ou envoyer un mail.

Notre curé, le père Jean-Claude LEFEBVRE, ayant atteint 75 ans, a fait valoir son droit à la retraite. Il a été nommé prêtre auxiliaire dans la paroisse saint François d'Assise (Bourgoin). Il est aussi chargé de l'accompagnement des prêtres aînés au nom de l'évêque, et en lien avec le vicaire général et l'assistante sociale. Il réside désormais à Nivolas-Vermelle. Nous étions nombreux à le Fêter le jour du 15 août lors de sa messe d'action de grâce en plein air à la madone de Ville sous Anjou, et près de 250 lors du repas qui a suivi à la salle de Ville sous Anjou.

Le 1er septembre, notre nouveau curé a pris ses fonctions . Il s'agit du père Jean-Hugues MALRAISON, prêtre depuis 15 ans, ancien médecin généraliste. Il arrive de Crémieu où il a été curé pendant 9 ans.

Il a été officiellement « installé » curé des 2 paroisses Saint Pierre en Pays Roussillonnais et Notre Dame des sources le 21 octobre à Anjou par le vicaire général Loïc Lagadec, au nom de notre évêque.

Après l'information, la réalisation.

Comme vous avez pu le constater, les travaux engagés par la municipalité pour rénover l'église et ses abords ont débuté. Cela nous pose quelques petits désagréments, mais nous sommes heureux de constater que nos élus prennent à cœur de conserver et d'embellir ce patrimoine.

La solidarité joue, pendant le temps des travaux, car Auberives nous Accueille tous les 3èmes dimanches du mois, ainsi que pour les funérailles si besoin est.

Le Père Jean-Hugues MALRAISON

Nous vous souhaitons une année 2019 pleine de sérénité, d'amour et de paix.

Chez Maë, retour sur une belle année 2018...

Avec un été radieux et même indien, je crois que la terrasse a été très appréciée... réinstallation d'ici le mois de mai !

En octobre aux derniers rayons de soleil nous avons fêté le premier anniversaire et quel plaisir que d'avoir vu autant de Cheyssinois-es à cette occasion ! Je souhaite tous vous remercier et j'espère que vous avez apprécié cette journée.
Puis, on a eu peur à Halloween, car tout un tas de petits - et grands ! - monstres ont envahi le bar ! Heureusement, j'ai réussi à les amadouer avec des bonbons et cocktails terrifiants...

En novembre le Beaujolais issu d'un petit producteur et d'une très belle année s'est parfaitement accordé aux gratons et fritons pour le plaisir des papilles.

Et pour clore cette belle année, j'ai proposé à l'épicerie des paniers garnis, des chocolats artisanaux, des billets de tombola gratuits ainsi que bières et tarifs spéciaux au bar, le tout dans une décoration scintillante pour une ambiance de fête !

Les nouveautés et évolutions de votre commerce depuis cet été

- ***Vente "en vrac" à l'épicerie.***
- ***Nouvelle gamme grande marque bio.***
- ***Nouveau producteur de miel local.***
- ***Nouveau producteur / transformateur de légumes et conserves bio et local.***
- ***Diversification de la gamme locale existante en charcuterie, viande de porc et bœuf, bières, fruits transformés, chocolats de fêtes.***
- ***Nouvelle machine à café.***
- ***Sponsoring de l'équipe de foot de Cheyssieu.***

En sachant qu'elle sera tout aussi remplie, je vous souhaite à tous une année 2019 riche en bons moments et vous adresse mes meilleurs vœux ! Maë

04 74 85 06 58
Chez Maë - Epicerie Bar
chezmae@orange.fr

DESSANGE
PARIS
Salon de Coiffure et Institut
Extensions
19, place Miremont - 38200 VIENNE
Tél. 04 74 85 04 22
dessange.com

SPS
Seb Paysage Service
50 %* Crédit d'impôt
Vous avez besoin d'aide pour entretenir votre jardin, pour réaliser vos petits travaux de jardinage ?
SPS intervient à votre domicile et vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt pour vos travaux d'entretien courant
TONTES – DÉBROUSSAILLAGE – RAMASSAGE DE FEUILLES
TAILLE – DENEIGEMENT – NETTOYAGE DIVERS
ZA RN7
Rue du Bourbourey
38550 Clonas / Varèze
04 74 58 88 73
Mail : info@boucher-paysagiste.com

Méchaud Johan
Chauffage toutes énergies - Maintenance chauffage
Climatisation - Plomberie Sanitaire
Tél. 06 69 23 15 59
04 74 79 51 65
768 Route de Cuillery
38550 Cheyssieu
mechaud.johan@orange.fr

Centenaire armistice première guerre mondiale

A 11h, les cloches ont sonné pour célébrer la fin de la première guerre mondiale, comme il y a 100 ans, un moment d'intense émotion.

Et dès 14h, les enfants de CM1/CM2 accompagnés par leur enseignante d'histoire étaient présents, bientôt rejoints par les classes de CE1/CE2, CP/GS et l'équipe enseignante.

La salle des mariages, où était installée l'exposition retraçant le parcours de nos morts pour la France, les feuillets matricules, lettres de ceux qui sont revenus, les affiches d'époque, des documents et objets prêtés par les familles s'avérait trop petite.

Les CM1/CM2, qui s'étaient rendus le jeudi 8 au Sémaphore à Roussillon ont assisté à une conférence organisée par le Souvenir Français, animée par Mr Bonamy professeur d'histoire, ont présenté tour à tour les jeunes hommes de Cheyssieu, morts pour la France.

Le cortège s'est formé, avec en tête le drapeau offert par les jeunes filles de Cheyssieu en 1921 en souvenir de leur frère, cousin, ami, fiancé, mort au champ d'honneur, accompagné par de nombreux drapeaux dont celui du centenaire tous portés par les enfants pour se rendre dans la cour d'école, planter l'arbre de la paix.

Les enfants avec leurs enseignantes ont interprété avec beaucoup de conviction et de justesse deux chansons : Quand un soldat… par les plus grands, Trois jeunes tambours… par les plus petits.

Avec entrain et une belle ardeur ils ont jeté des pelles de terre au pied de l'arbre de la paix qu'ils pourront admirer chaque jour .

Rejoint par l'harmonie d'Assieu, le cortège s'est rendu au Monument aux Morts pour la cérémonie officielle. Au retour les musiciens nous ont fait le plaisir de jouer dans la salle des mariages, dont une interprétation émouvante de la chanson de Craonne devant un parterre d'enfants silencieux.

Le goûter et le verre de l'amitié ont clos cet après-midi empreinte de partage et d'émotion. Merci aux enfants, à leurs parents, aux enseignantes, à vous toutes et tous qui avez partagé ce moment sur les chemins de mémoire.

Au 11 novembre.

Discours, 11 novembre 2018, plantation arbre de la paix.

Les évènements qui nous rassemblent aujourd'hui ont eu lieu il y a 100 ans : le 11 novembre 1918 à 11h, la fin des combats est signée entre les principaux belligérants de cette première guerre mondiale. Pour la France, un simple chiffre : 1 397 000 morts, soit 27% des hommes entre 18 et 27 ans. Des milliers de blessés, de mutilés, de gueules cassées symboles de l'horreur de la guerre industrielle.

Commémorer, c'est faire de l'éducation civique, de la pédagogie citoyenne. La France n'est rien sans ce que les français ont en commun. L'histoire d'un pays, c'est le ciment de son unité et la guerre de 1914/1918 est l'instant le plus fort de l'unité d'un peuple qui, le passé le prouve, se divise assez complaisamment.

Le 11 novembre, c'est la fête de la France unie, la fête de la volonté d'un peuple de résister, la fête de chaque famille amputée d'un ou de plusieurs de ses membres pour la liberté, pour notre liberté d'aujourd'hui.

Le 11 novembre, c'est le souvenir de l'immense souffrance de nos grands parents, de vos arrières arrières grands parents que l'on a envoyés par milliers conquérir des morceaux de collines, des bouts de paysage, des lopins de terre éventrés pour pas grand-chose et parfois pour rien, au nom d'une gloire que chaque communiqué des états-majors se doit d'illustrer.

La première guerre mondiale, c'est l'histoire d'une des plus grandes souffrances humaines et c'est au nom de l'Homme, de tous les Hommes qu'il s'agit par simple amour de la vie , d'en garder la mémoire.

L'arbre de la Paix que je vous invite chers enfants à planter avec moi est un érable rouge, originaire d'Amérique du Nord (comme les soldats qui ont participé aux combats de 1918) ; que cet arbre soit pour vous, votre pierre apportée au chemin de mémoire.

Cérémonie du centenaire

14 18 LE CENTENAIRE

Cheyssieu

le 11 nov. 2018

Célébration centenaire

14 h : Exposition réalisée conjointement avec les enfants de l'école sur nos poilus .

15h : Plantation de l'arbre de la Paix dans la cour de l'école.

16h : Commémoration et défilé au monument aux morts avec l'Harmonie d'Assieu.

16h30 : Collation, en Mairie.

CENTENAIRE 14 1918

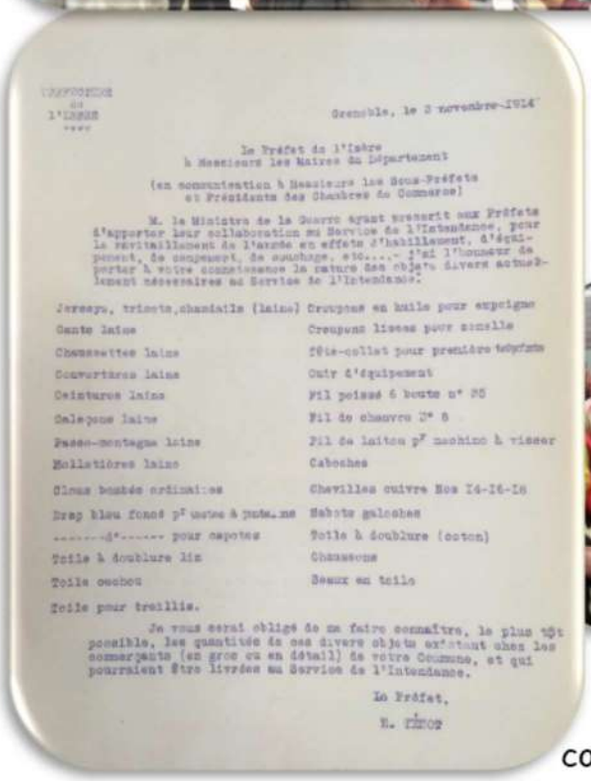

L'INTENDANCE
du
1'ISERE

Grenoble, le 2 novembre 1914

Le Préfet de l'Isère
à Messieurs les Maires du Département

(en communication à Messieurs les Sous-Préfets
et Présidents des Chambres de Commerce)

M. le Ministre de la Guerre ayant prescrit aux Préfets d'apporter leur collaboration au Service de l'Intendance, pour le ravitaillement de l'armée en effets d'habillement, d'équipement, de campement, de couchage, etc.... j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la nature des objets divers actuellement nécessaires au Service de l'Intendance:

Jerseys, tricots, chaussettes (laine)	Crottons en huile pour espagnes
Gants laine	Crampons lisses pour semelle
Chaussettes laine	Fête-collet pour première réparation
Couvertures laine	Cuir d'équipement
Ceintures laine	Fil poissé 6 bouts n° 25
Cache-nez laine	Fil de chanvre 2° 8
Passe-montagne laine	Fil de laiton p/ machine à visser
Molletières laine	Caboches
Clous bombés ordinaires	Chevilles cuivre Nos 14-16-18
Drap bleu fond p/ usage.me	Sabots galoches
------d°------ pour capotes	Toile à doublure (coton)
Toile à doublure lin	Chaussons
Toile cachou	Sacs en toile
Toile pour treillis.	

Je vous serai obligé de me faire connaître, le plus tôt possible, les quantités de ces divers objets existant chez les commerçants (en gros ou en détail) de votre Commune, et qui pourraient être livrées au Service de l'Intendance.

Le Préfet,

R. PÉROT

Merci à tous

En espérant vous voir nombreux aux prochaines commémorations « savoir c'est se souvenir » (Aristote)

SCOT des Rives du Rhône

Le Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône réuni 153 communes de 5 départements : Isère, Rhône, Loire, Ardèche, Drôme. Il définit les orientations stratégiques d'aménagement et d'urbanisme d'un territoire regroupant 272 814 habitants sur 1866 Km2.

Ce territoire regroupe les communes dans 6 intercommunalités :

Communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération
Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo
Communauté de communes du Pays Roussillonnais
Communauté de communes Porte de Drôme Ardèche
Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire
Communauté de communes du Val d'Ay

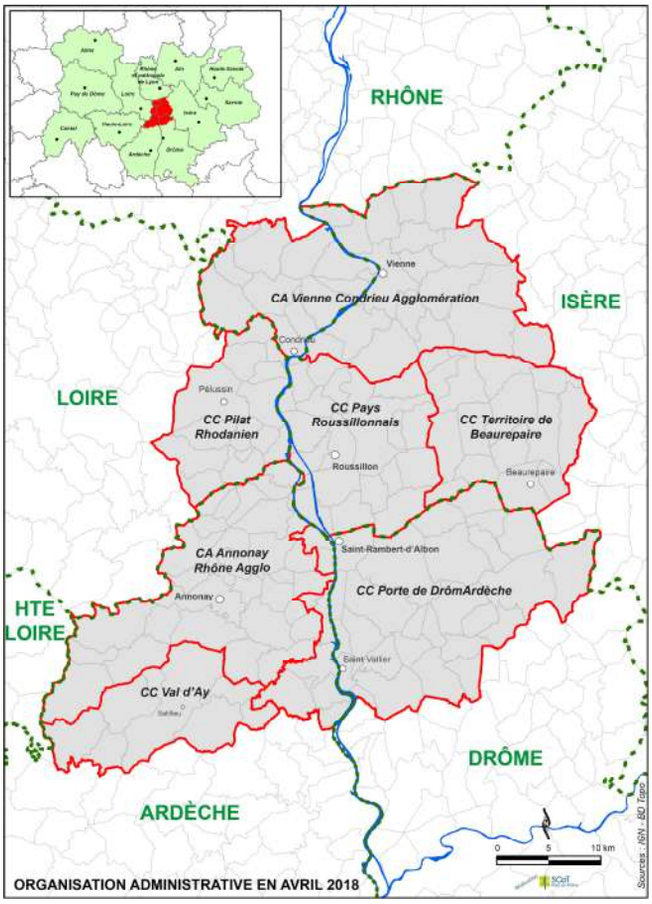

Le dernier Scot date de 2012. Compte tenu des fusions récentes ou à venir de communautés de communes, il convient de réviser ce schéma afin d'être en cohérence avec les politiques des territoires qui le composent. Il est porté par un syndicat mixte qui regroupe des élus représentant l'ensemble des communes.

Nous vous proposons de décrire les objectifs majeurs de ce projet qui, après enquête publique, devra être soumis aux votes des élus pour une mise en application début 2020.

Il s'appliquera pour une durée de 20 ans.

Préserver les terroirs :

Ce territoire souffre d'une baisse importante des exploitations agricoles (-31% en 10 ans) et de leurs surfaces utiles pour la production ; 189 hectares (Ha) sont consommés chaque année par l'urbanisation. Entre 1990 et 2015, ce sont 5 000 Ha qui ont été urbanisés. En parallèle, notre territoire est riche d'une diversité de productions et d'élevage et dénombre 9 Appellations d'Origine Protégée (AOP). Près de 50% des espaces des Rives du Rhône sont agricoles et il convient de préserver l'activité de 2 500 exploitations dynamiques qui représentent 4 380 emplois.

Préserver l'environnement :

Nous disposons d'espaces naturels remarquables : Parc naturel du Pilat, réserve naturelle de l'île de la Platière, massif des Bonnevaux… Le Scot porte l'ambition de préserver les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques qui relient les espaces naturels entre eux et favorisent le déplacement et le brassage génétique de la flore et de la faune sauvage.

Ces espaces naturels sont contraints par des infrastructures importantes : autoroute A7, TGV, Ligne de fret. Les plans locaux d'urbanisme des communes (PLU) doivent contribuer à l'aménagement d'espaces verts dans les zones où l'habitat est densifié.

Limiter l'exposition aux risques et aux nuisances :

Le territoire expose les habitants à différents risques naturels et technologiques.

6 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont élaborés sur le territoire. Le Scot prend également en compte les risques naturels. 158 installations sont classées pour « nuisances » avec un schéma imposé pour la protection de l'environnement. 79 communes sont couvertes par des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

Préserver et valoriser les ressources :

L'eau est « fragile ». Le nouveau Scot vise à accueillir de nouveaux habitants et entreprises en préservant et valorisant les ressources naturelles. Les objectifs définissent clairement la nécessité de baisser la consommation d'énergie et de développer la diversification des productions d'énergie. A ce jour, 2 763 installations photovoltaïques sont recensées .Ils prévoient également de faire baisser les obligations de déplacements des habitants en véhicules motorisés en apportant le maximum de services au plus près d'eux.

Développer le tissu économique :

30 Ha par an sont consommés pour accueillir de nouvelles activités économiques. Le territoire dispose d'une situation géographique stratégique et de grands groupes industriels viennent installer leurs productions sur les Zone industrialo-portuaires Inspira Salaise-Sablons et celle de Loire sur Rhône, les parcs d'activités Nord Drôme, les plateformes chimiques de St Clair du Rhône et de Roussillon-Salaise/Sanne. D'ici à 2040, 850 Ha sont envisagés pour accueillir de nouvelles activités non-nuisantes permettant de favoriser le plein emploi.

Maintenir une offre commerciale diversifiée :

Entre 2007 et 2017, 60 000 m2 de surfaces commerciales ont été créées, vidant ainsi de nombreux centre bourg de leurs commerces. Le Scot prévoit de favoriser l'implantation de commerces en centre-ville et les surfaces de vente installées en périphérie urbaine ne seront autorisées que pour celles dépassant une superficie d'au moins 300 m2. Les implantations commerciales aux abords des routes à fort trafic ou dans zones artisanales et industrielles seront interdites.

Garantir aux habitants des capacités de mobilité :

La situation géographique du territoire contribue à son attractivité mais elle est source de contraintes : difficulté de circulation, bruit, pollution… Il convient de se déplacer autrement en promouvant l'utilisation de transports collectifs. Le Scot vise à renforcer l'usage du fleuve Rhône et des voies ferrées structurantes pour réduire le transport des marchandises par la route.

Construire différemment :

11 320 logements étaient vacants en 2014. 3 180 Ha ont été consommés pour la construction de logements entre 1990 et 2015. Le Scot prévoit de proposer tous types de logements afin de diversifier l'offre et répondre à l'attente de plus de 47 000 nouveaux habitants attendus sur le territoire d'ici 2040. Ainsi, 35 000 nouveaux logements devraient être construits en agglomération.

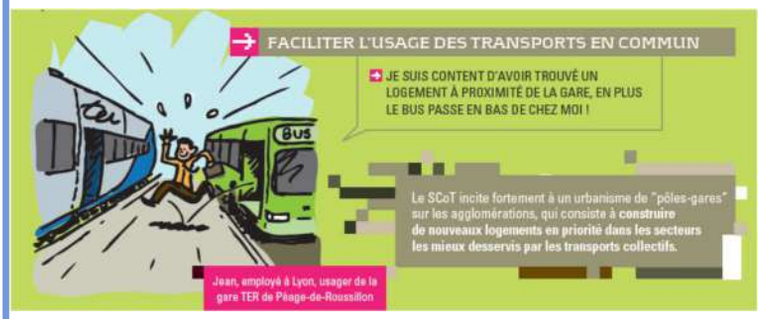

Ces objectifs structurants pour le territoire imposeront les orientations stratégiques définies par les communes lors du renouvellement de leur Plan Local d'Urbanisme.

Une nouvelle intercommunalité regroupant celle du Pays Roussillonnais et celle du Territoire de Beaurepaire :

Elle est née le 1er janvier 2019....

Ils ont dit OUI !

Depuis plus de 3 ans, les élus de la CCPR et de la CCTB travaillent à la définition des orientations stratégiques d'un nouveau territoire. Une histoire récente qui s'inscrit dans le cycle des profondes réformes territoriales engagé au niveau national depuis plus de dix ans.

Tous les conseils municipaux se sont exprimés pour cette fusion. A leur très grande majorité, ils ont voté en faveur de la création de cette nouvelle Communauté de Communes. Elle regroupe 37 communes pour un nouveau bassin de vie de 67 000 habitants.

Qu'est-ce que ça change ?

Un nouveau nom : la nouvelle Communauté de communes s'appelle désormais « entre Bièvre et Rhône ». Elle est administrée par un Conseil Communautaire composé de 66 délégués issus des 37 communes. Le bureau comprend 1 Président et 15 Vice-Présidents (11 issus de la CCPR et 4 de la CCTB)

Les Vice-Présidents animeront les nouvelles commissions composées d'élus de toutes les communes :

- **Aménagement du Territoire**
- **Culture**
- **Enfance/Jeunesse**
- **Affaires sociales**
- **Equipements communautaires**
- **Sport**
- **Voirie**
- **Communication**
- **Grand cycle de l'eau**
- **Transport**
- **Tourisme**
- **Environnement/Transition énergétique**
- **Industrie/Artisanat**
- **Logement/Gens du voyage**
- **Emploi/Formation**

Les élus à votre écoute :

Le siège de la nouvelle Communauté de Communes est basé à Saint Maurice l'Exil, rue du 19 mars 1962.

Un deuxième point d'accueil est fixé à Beaurepaire, 28 rue Français.

Le maire de chaque commune reste l'interlocuteur de proximité afin de répondre au plus vite aux attentes des habitants.

Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze

La grande mutation 2018-2019

Après 45 ans de bons et loyaux services, le SMABHV disparait à la fin de cette année pour être absorbé par un nouveau syndicat de rivières le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval). Ce syndicat créé sous l'égide du département va regrouper à partir du 1er janvier 2019, le syndicat des 4 vallées, le syndicat de la Varèze, le syndicat de la Sanne et le syndicat Bièvre Lierre Valloire.

Ce syndicat est créé dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations). Il prendra aussi les compétences hors GEMAPI notamment l'aménagement et l'entretien des bassins hydrographiques, la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides, la lutte contre la pollution, la maitrise des eaux de ruissellements etc… enfin tout ce qui attrait à l'eau en général. Il est créé aussi dans le cadre de la mutualisation des moyens humains matériels et financiers.

Le SIRRA sera administré par les représentants des communautés de communes : la CCTB, la CCPR, VCA, BLV, les Collines du Nord Dauphiné, Bièvre Est et le département sous la présidence d'un président.

Le syndicat de la Varèze a acté le 23 octobre dernier en comité syndical :

- L'adhésion du SMABHV au SIRRA
- A approuvé les projets des statuts du SIRRA
- A transféré l'intégralité des compétences exercées par le SMABHV au SIRRA
- A chargé son président à notifier cette délibération au président des EPCI de rattachement.
- Le siège du SIRRA sera à Saint de Bournay

Activités techniques 2018 du syndicat de la Varèze

Renouvellement de la déclaration d'intérêt général (DIG) ce qui nous permet d'intervenir pour l'entretien des berges sur des biens privés.

Réalisation d'un plan pluriannuel d'entretien des berges

Réparation d'une anse d'érosion à la passerelle des Roberts à Monsteroux-Milieu

Ouverture du chantier de la passe à poissons d'Auberives en octobre. Nous avons obtenu l'accès par le parking de l'autoroute d'Auberives pour l'entreprise Montagnier Rivory TP par le propriétaire VINCI autoroute. Fin de chantier prévue début décembre.

Débroussaillage du Saluant sur 2 kms de la montée Folle au silo Girardon vers RN7.

Entretien des berges réalisé par l'ONF par les équipes de réinsertion PRODEPARE pour une durée de 32 jours. Varèze 25 jours, Suzon 4 jours, Saluant 3 jours.

Le Président Max RIBAUD et le comité syndical du syndicat du bassin hydraulique de la Varèze vous souhaitent une excellente année 2019.

Le Président du SMABHV, Max RIBAUD

GMTP
GABILLON MICHEL
TRAVAUX PUBLICS
38260 POMMIER DE BEAUREPAIRE
TÉL. : 04 74 54 30 75

Green Services
ENTRETIEN ESPACES VERTS
(Contrat annuel, intervention ponctuelle)
VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE
(25,33,50 cm A emporter ou livraison)
06.65.01.08.24
green.services.isere@gmail.com
Vincent TAMMUZZO
38550 CHEYSSIEU

Centre Social OVIV

Organisation de la Vie Intercommunale de la Vallée de la Varèze

Un Centre Social Familial et Transgénérationnel : Osez VIvre Vos idées

Le Centre Social OVIV est une association loi 1901 agissant pour l'ensemble des habitants de la vallée de la Varèze. Nous accueillons tout le monde, des plus petits aux plus grands grâce à la diversité de nos services : Accueil de loisirs, Accueil périscolaire, Animations et projets pour la jeunesse, Peinture, Danse, Accueils conviviaux et familiaux, Ateliers Parents Enfants…

Le centre est organisé autour de 2 axes pour servir le projet social :

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Le Centre Social OVIV rassemble une équipe de bénévoles, d'usagers, de professionnels qui concourent ensemble à l'animation de son territoire d'action. C'est aussi un projet de développement qui se construit avec tous les habitants, jeunes et moins jeunes pour améliorer la qualité de vie et favoriser l'implantation de nouvelles familles sur le territoire.

UNE ACTION PARTENARIALE ET CITOYENNE

Véritable catalyseur et acteur de la politique locale et sociale, en partenariat avec des associations, des habitants, des commerçants et des partenaires institutionnels… le centre social accompagne différentes initiatives !

Quelques actions 2018

Des actions conviviales, éducatives, intergénérationnelles… pour le plus grand plaisir de tous !

Des camps, des séjours et des sorties pour les jeunes ou en famille

En février, 8 familles sont parties en séjour neige, parallèlement aux adolescents de notre secteur jeunesse.

Tout au long de l'année, différentes sorties ont été proposées et réalisées : musées, spectacles, parc aquatique…

Autour de l'école : avant, après et pendant les vacances scolaires

Toute l'année, l'OVIV accueille des enfants de 3 à 11 ans et leur permet de vivre dans un cadre sécurisant et épanouissant de multiples activités de découverte, d'expression, physiques ou sportives, de loisirs, d'éducation à l'environnement…

Pour la fin d'année 2018, différents programmes d'activités se sont conclus par des temps forts comme Halloween ou Noël, ouverts à tous adhérents et non-adhérents au centre social.

Toute l'année, nos animateurs jeunesse propose aussi de nombreux projets, des sorties de loisirs… aux jeunes de 12 à 18 ans.

2018 : 2 nouveautés

Le LAEP : le Lieu d'Accueil–Enfants-Parents s'est déroulé tous les vendredis matins (en dehors des vacances scolaires) sur la commune de Cour-et-Buis. Ce lieu d'accueil ouvert à tous les parents accompagnés d'un enfant a pour but de : participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

La Ludothèque : Lud'OVIV est la ludothèque itinérante pour tous les habitants de la vallée de la Varèze. Chaque mercredi, sur une commune différente, elle accueille toutes les personnes souhaitant jouer sur place, découvrir des jeux et en emprunter.

Pour chaque période de vacances, Lud'OVIV prend ses quartiers une semaine complète, en changeant là aussi chaque semaine de lieux d'accueil.

Un centre social en partenariat :

les nuits de Montseveroux : le festival de l'ORCIV, en partenariat avec l'OVIV, et le soutien de la CCTB permettent aux enfants du centre de loisirs de vivre un temps de rencontre et d'activités interculturelles et internationales durant le festival.

l'UPOP : l'université populaire programme une à deux conférences par an qui sont accueillies par le centre social sur nos communes de la vallée de la Varèze.

Du neuf pour 2019

Encore des nouveautés, de nouveaux projets pour toujours plus de proximité et de convivialité

Damien REINIER, nouveau directeur du centre social OVIV, a mis au service de l'association toute son expérience et sa compétence :

le projet ***ludothèque*** se développe afin d'accroître la fréquence de présence sur chaque commune, travailler avec les écoles et proposer des ouvertures les samedis.

Prochain Rendez-vous sur Cheyssieu : le mercredi 6 février à l'école.

Le secteur adultes, familles et événementiel prend un nouvel essor :

De nouvelles activités verront prochainement le jour : conférence (en plus de celles de l'UPOP), thés dansants, cours d'informatique, cours de langues étrangères, activités artistiques… Pour plus d'information suivez régulièrement les mises à jour sur le site **www.cs-oviv.fr !**

De plus, dans la continuité des fêtes d'Halloween et de Noël, le centre social organisera plus souvent des temps forts, avec une très grande et belle fête pour la fête de la musique le Week-end du 21 au 23 juin 2019 ! Notez-le d'ores et déjà dans votre agenda !

L'éducation à l'environnement devient un véritable secteur d'activité : jusqu'à ce jour, en partenariat avec d'autres acteurs, le centre social initiait et coordonnait la semaine de l'environnement… Activité historique du centre social, l'environnement revient au cœur de nos projets et de nos actions. Là encore plus d'information sur cs-oviv.fr, mais faites aussi attention aux affiches, flyers et autres programmes à votre disposition à l'école ou à la mairie !

Et si vous avez des envies, des idées pour favoriser le dynamisme de notre commune, mettre en œuvre des animations ou des actions solidaires, n'hésitez pas à contacter le centre social : 04 74 54 14 37 ou accueil@cs-oviv.fr!

ACCA Diane de Louze

Cette saison 2018-2019, notre ACCA compte 46 sociétaires comme la saison précédente malgré le non renouvellement de carte pour certains, mais grâce à l'arrivée d'autres adhérents. Deux jeunes chasseurs Cyrille et Maxime qui ont réussi brillamment leur examen de permis de chasse, nous ont rejoint. La gestion de l'ACCA repose sur un comité directeur de neuf chasseurs renouvelable au tiers tous les ans courant juin. L'avis de chaque adhérent est pris en compte et analysé. Cette année par exemple, il a fallu débattre de la chasse aux lièvres sur plusieurs réunions afin de trouver une solution adaptée et pour la chasse et pour la préservation de l'espèce.

Il semblerait que les collisions sur les routes avec le grand gibier aient fait beaucoup moins de dégâts que l'an dernier. Les plus fréquentes restent sur le CD entre VERNIOZ et AUBERIVES avec la traversée de chevreuils et sangliers sur cette ligne droite où la vitesse n'a parfois pas de limite... en sachant qu'un animal peut « débouler » d'un champ, sans prévenir.

Nous possédons un parc de miradors presque suffisant sur notre ACCA pour assurer notre plan de chasse grand gibier en sécurité : pour les chasseurs et les usagers de la nature. Il nous reste quelques points à renforcer dans ce domaine ; cependant cette saison nous avons passé beaucoup de temps à refixer les miradors arrachés ou détruits ; sciemment ou non.

Des efforts dans le domaine petits gibiers avec l'implantation d'un parc de pré-lâcher de faisans supplémentaires. Fermeture de la perdrix le 11 novembre pour essayer d'obtenir un repeuplement naturel de l'espèce.

Nos tarifs de cartes restent inchangés ; nous misons en plus sur le bon déroulement de nos manifestations pour assurer la pérennité de notre société. Pour l'année 2018, le boudin/saucisses/gueuses de janvier et le ball-trap de juin ont été un peu délaissés. Le safari pêche d'avril a connu un réel succès.

Les dates de nos manifestations apparaissent avec celles des autres associations sur le bulletin municipal.
A retenir la première : **la matinée boudin/ saucisses/ gueuses le 27 janvier 2019**

La chasse c'est aussi la convivialité avec le repas des chasseurs, de leurs épouses ou compagnes et les enfants. Le 26 mai 2018 à la salle d'animation 32 convives étaient présents pour déguster sanglier et chevreuil préparés par nos chefs cuisiniers.

Cette année 2018 restera aussi marquée par la disparition brutale de Jean RICHARD et Fernand CLAUZIER, deux anciens présidents qui ont œuvré des années pour notre ACCA.

L'ACCA vous souhaite une BELLE et HEUREUSE ANNEE 2019

le bureau

Amicale Boules Assieu Cheyssieu (ABAC)

Cette année l'ABAC a eu le plaisir d'accueillir une dizaine de nouveaux boulistes, à qui nous souhaitons la bienvenue parmi notre grande famille, forte à ce jour de 60 adhérents. L'équipe dirigeante tient à vous remercier de votre participation tant dans les concours, les entraînements, que pour les travaux d'entretien nécessaires sur nos stades de Cheyssieu et Assieu.
La saison s'est clôturée par notre concours sociétaire qui, par alternance s'est déroulé cette année à Cheyssieu, en compagnie de notre unique sponsor : l' Amitié

Le président J. MAURAS

Supporters de St Etienne Section 95 de Cheyssieu

Associés supporters de l'ASSE : 2018 une année riche en événement

La section 95 des associés supporters de l'ASSE, basée à Cheyssieu, vit bien avec un nombre stable d'adhérents. Côté manifestations, elle organise chaque année la matinée moules-frites le 11 novembre avec toujours un gros succès. Son loto s'est déroulé le 11 février dans une ambiance familiale, une centaine de joueurs avaient, comme chaque année, rendez-vous à la salle polyvalente de Saint-Alban-du-Rhône, pour jouer huit parties dont une partie dotée de kits de supporter offerts par la Fédération des Associés et une partie réservée aux enfants. De nombreux lots furent distribués durant cet après-midi avec en point d'orgue un bon d'achat de 400€ comme gros lot joué à la dernière partie. Le tirage de la tombola clôtura cet après-midi permettant à beaucoup de repartir avec un lot.

Cette année le déplacement programmé à Strasbourg fut annulé pour des raisons d'arrêté préfectoral (parcage des supporters Stéphanois non autorisé), la tentative de reporter le déplacement à Monaco fut également avorté pour arrêté incompréhensible des autorités Monégasques.

Enfin, les adhérents se sont retrouvés le 23 juin pour l'assemblée générale pour clôturer l'année sportive et préparer la saison prochaine.

Coté sportif notre équipe favorite après une saison longue et éprouvante, avec un changement d'entraîneur en cours de saison et l'arrivée de Jean Louis Gasset s'est classé 7ème au championnat de France de Ligue 1.

Les prochaines dates à retenir : le loto à la salle polyvalente de Saint-Alban-du-Rhône le 17 février 2019,
le déplacement à Dijon le 23 février 2019 et à nouveau,
la matinée moules-frites le 11 novembre 2019.

Autre date importante l'année 2019 sera marquée par la célébration des 20 ans de la section.

Allez les Verts. Adhésion : 18 euros. Contact : Section95@orange.fr

Scrabble

Pour la 3ème saison , l'activité SCRABBLE a débuté en septembre 2018 avec une quinzaine d'adhérents qui se retrouvent chaque vendredi de 14heures à 17heures à Cheyssieu.

Cette activité est gratuite et ouverte aux personnes extérieures à la commune. Seule l'adhésion au Centre Social de l'OVIV est demandée.

Un moment convivial, sans esprit de compétition, mais pour le plaisir de jouer et d'entretenir sa mémoire dans une ambiance décontractée. Vous pouvez nous rejoindre à tout moment, les deux premières rencontres étant sans engagement.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :
Régine Moussier : 04 74 84 97 80 Jocelyne Richard : 06 15 65 43 08
Monique Travel : 04 74 79 95 09

ASSOCIATION ESPOIR – ISERE CONTRE LE CANCER

Le cancer nous concerne car il peut nous atteindre sans prévenir.

N'oublions ni la prévention, ni le dépistage !

L'association apporte son soutien pour la Recherche, l'aide aux familles et l'accompagnement des malades par le financement de soins de confort dans divers établissements du département de l'Isère.

Cette année, après 10 ans de présidence, Nicole Audrain passe le relais à Martine Delétraz-Delporte au sein de l'association iséroise.

Nos actions :

MARCHE DE L'ESPOIR :

La 21ème édition, qui a eu lieu le 13 mai à St Alban du Rhône, s'est déroulée sous une pluie incessante et nous remercions nos marcheurs qui ont su braver cette intempérie. Beaucoup de personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas marcher ont fait le déplacement pour faire un don et nous encourager. Le bilan de cette journée est très honorable avec un bénéfice de 9 586,41 euros. Les fonds collectés aideront à pérenniser les soins socio-esthétiques sur l'hôpital de Vienne mis en place par l'association en 2016 et l'achat de 2 pompes à perfusion pour transfusion de produits sanguins, d'un montant de 4 500 €uros environ.

MARS BLEU :

Le 30 mars, à l'hôpital de Vienne, nous avons soutenu cette manifestation pour le dépistage du cancer du colon, en collaboration avec l'ODLC et la participation de divers clubs cyclistes.

FORUM SANTE :

Nous étions présents afin de présenter l'association Espoir, le 05 octobre au Sémaphore à Roussillon.

OCTOBRE ROSE (dépistage du cancer du sein) :

Un après-midi d'information a été organisé le 17 octobre à la salle des fêtes de Vienne où nous tenions un stand en présence de l'ODLC et de nombreux partenaires.

CONFERENCE sur l'accompagnement du malade pendant le traitement et lors du suivi médical :

A notre initiative, cette conférence s'est tenue le 25 septembre au château de Roussillon. Le Docteur Danièle Fric, oncologue et radiothérapeute est venue éclairer l'auditoire sur l'évolution de cette maladie et les avancées scientifiques dans ce domaine.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :
Mme RICHARD Jocelyne – 06 15 65 43 08
Mme VELLAY Nicole – 04 74 84 97 82

DATES A RETENIR :
22ème MARCHE DE L'ESPOIR :
LE DIMANCHE 12 MAI 2019 à LA CHAPELLE DE SURIEU
OPERATION BRIOCHES en octobre 2019

Amicale Sapeurs des Pompiers de Vernioz

JOURNEE FAMILIALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VERNIOZ

Le 16 juin 2018 a eu lieu un repas annuel qui permit de réunir les membres et leurs proches, des Sapeurs-Pompiers de la caserne de Vernioz à la salle des fêtes communale de Cheyssieu. Il semblerait que les lieux soient appropriés pour l'événement puisque c'est la deuxième année consécutive que ce repas familial est organisé à cet endroit. Les membres actifs de la caserne et leur famille, ainsi que les retraités, ont pu déguster un repas estival tout en diffusant un match de l'équipe de France de football sous un soleil radieux.

A renouveler !

Nous félicitons nos pompiers pour leur professionnalisme et leur disponibilité au quotidien, afin d'assurer une assistance auprès de nos habitants.

Amicale Sportive Cheyssieu

Le bureau 2018 - 2019 :

Président : Olivier BRUNON Vice Président : Samy BOUDRA
Trésorier : Alexandre LEON Vice Trésorier : Arnaud DUTOUR
Secrétaire : Anthony RANALDI Vice Secrétaire : Alexandre LEON
Correspondant Séniors et Jeunes : Michael GRENOUILLER
Buvette : Thomas REY, Clémence LOPEZ, Myriem DUPUY Responsable Equipement : Mickaël PAILLOT

Point équipes :

1 Equipe Sénior en division D4
1 Equipe Sénior 2 en division D6
1 Equipe Vétéran
1 Equipe U8/9
2 Equipes U10/11

Bilan de la matinée Choucroute du 4 Novembre 2018 :

La première matinée choucroute organisée par le club fut une pleine et entière réussite. En effet, et comme à son habitude, le club a pu jouir d'une ambiance et d'une convivialité qui lui sont propres. C'est pourquoi, après constat, la choucroute sera de nouveau à l'honneur en 2019 pour le plus grand plaisir des gourmands.

Illuminations 2018 :

Sur proposition et encadrement de la municipalité, les associations ont proposé aux habitants une soirée très conviviale le samedi 8 décembre sur la place du village.

Les petits venus nombreux avec leurs parents, ont pu profiter des bonnes crêpes du Sou des écoles, des marrons chauds des chasseurs de l'ACCA Diane de Louze, des hot-dogs de l'amicale des pompiers ou encore des bons gâteaux confectionnés par Nadine pour l'équipe des boulistes.

Les grands pouvaient déguster le vin chaud des chasseurs ou la bière fraiche de l'équipe des vétérans de l'ASC.

Nous tenons à tous les féliciter pour leur mobilisation et la qualité des stands que ces associations ont tenus et la bonne ambiance qu'elles ont manifestée.

Comme chaque année, les décors qui illuminent notre village ont été tous rénovés et installés par des membres du conseil municipal et des bénévoles que nous souhaitons remercier chaleureusement.

Nous avons profité cette année que la commune de Pont-Evêque change certains de ses décors pour en récupérer. « L'équipe » les a remis en service pour illuminer à moindre frais notre commune.

Nous pouvons ainsi perpétrer et renouveler les décors réalisés bénévolement par Joseph Guillaud et Roger Grenouiller, décédé il y a déjà 4 ans.

« HISTOIRE D'EAU »

" L'eau n'est pas nécessaire à la vie, l'eau c'est la vie " Saint Exupéry

AKOF-TOGO
Espace, Jeunesse, Loisirs, Développement
66 route de la Brula - 38550 CHEYSSIEU
04 74 84 96 25 - akoftogo@gmail.com
www.akoftogo.org
n° W383002321 - Siret n° : 524 767 886 00012 - APE : 9499Z

L'association AKOF-TOGO, grâce à vos dons a réalisé à Gapé le forage d'un puits de 70 m de profondeur et la construction de son château d'eau de 5000L. La population, grâce à cette eau a construit des douches et WC pour le village et a permis la culture d'un jardin collectif pour nourrir la population ; (coût de cette réalisation : 12500€). Max Romey a inauguré ce puits en janvier 2018.

Un autre projet est en cours : la réhabilitation du dortoir de l'école NDE de couture d'Adéta : la toiture vient d'être refaite (coût 5000€). Il reste la rénovation des portes et fenêtres et les parties sanitaires.

Le projet de boulangerie au Bénin est en cours grâce aux dons, notamment au bénéfice de la marche de la Saint Raimon d'Anjou organisé par Tracto'dac, un container est parti le 5 novembre 2018 avec du matériel de boulangerie : un four à bois des Établissements Panyol (financé par ASF), un pétrin et tables métalliques (financés par Akof-Togo) de d'autres matériels donnés par la boulangerie « aux délices de la Varèze » de Vernioz.

En janvier 2019, Max Romey accompagné de Robert Valette et Robert Lounés partiront au Togo et Bénin en mission pour superviser ces projets.

Toutes les personnes intéressées par ces projets sont les bienvenues.
Merci à tous et toutes de votre soutien.

Nouveau bureau ;
Président : Romey Max, Vice présidente : Genthon Claire,
Secrétaire : Romey Arlette, Secrétaire adjointe : Lostetter Annick,
Trésorière : Bony Sylviane, Trésorière adjointe : Girodet Solange.

Journée africaine : dimanche 28 avril 2019.
Assemblée Générale : samedi 21 avril 2019.
Cotisation adhérent (déductible des impôts) : 25 € l'année pour 2019/2020.

Viva Dimi Handicap

Formation & pratiques pour l'épanouissement de l'individu.
Protection et aide aux personnes en perte d'autonomie, Handicapées.

Varoujan DERDERIAN
Président VIVA DIMI
579 Le Suzon
38550 Cheyssieu
06 38 43 16 37
vbc.contact@vivadimi.fr
association w383002022
SIRET 807 500 053 00010

Depuis sa création, en 2009, nous avions, dans l'association un objectif: la création du pôle handicap.
L'obtention du permis de construire n'est qu'une étape.
Encore du travail pour concrétiser
« LA VIE DU BON CÔTÉ »,

Mot du Président :

MAIRIE de CHEYSSIEU

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 21/12/2017 et complétée le 22/03/2018

N° PC 038 101 17 10010

Par : Monsieur DERDERIAN VAROUJAN
représenté par :

Surface de plancher : 644 m2

Demeurant à : 579 CHE DU SUZON
Le Suzon
38550 CHEYSSIEU

Sur un terrain sis à : Chemin du Suzon
38550 CHEYSSIEU
A 129, A 267, A 268

Nature des Travaux : Pôle handicap

A CHEYSSIEU
Le 26/04/2018
Le Maire
Gilles BONNETON

Extrait du permis

Lorsque notre Maire, Monsieur BONNETON m'a téléphoné pour m'annoncer la délivrance du permis de construire, j'étais en voiture pour participer à une réunion du Conseil d'administration de l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens (rassurez vous mon véhicule est équipé d'un kit main libre sécurisé et légal).

Tout de même dangereux, n'est-ce pas, d'apprendre une si belle nouvelle pour laquelle on travaille depuis presque deux lustres en étant au volant : ça peut entraîner des embardées !!!

Et puis, on se dit, ça y est, c'est maintenant que le vrai travail commence :

- On a enfin de la substance pour convaincre les financeurs, les mécènes, les administrations de la réalité du projet.
- On peut déterminer des plannings pour valider les travaux avec l'architecte, le Maître d'œuvre, les bureaux d'études, les entrepreneurs déjà sollicités en amont et qui pour certains seront déçus de ne pas participer à ce projet solidaire sur le territoire.
- On peut rassurer certaines familles qui attendent impatiemment la concrétisation du dessein dont certains esprits chagrins doutaient et voulaient nous dissuader.
- On peut aussi prévoir la pérennisation du projet en pensant à la création d'une Fondation.

Lorsque je citais WALT DISNEY : « Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager »

Lorsque je reprenais les mots de Winston Churchill :« On vit de ce que l'on obtient. On construit sa vie sur ce que l'on donne »

Aujourd'hui, je peux rajouter « Déterminez à l'avance que jamais, au grand jamais, vous n'abandonnerez la partie ; persévérez jusqu'à la réussite. »

Et aussi et surtout : Tous ceux qui sont malheureux le sont pour avoir cherché leur propre bonheur ; tous ceux qui sont heureux le sont pour avoir cherché le bonheur des autres.

Je suis conscient enfin que sans collaboration et sans partage, rien ne peut se faire et rien ne se fera à l'avenir sans vraies relations humaines.

Aujourd'hui, le rêve de quelques personnes peut devenir celui d'un territoire et de ses habitants.

Notre association milite pour le respect des êtres humains dans leur différences et pour le respect de la nature.

C'est un permis de construire un bâtiment mais aussi un formidable permis, une formidable mission de vivre autrement.

Cette conception de vie inclusive en ruralité est de tous les avis, novatrice et exceptionnelle…vivre autrement tous ensemble.

AGISSONS ensemble.

Rejoignez-nous pour finaliser ce vivre autrement pour tous et très très longtemps.

MAIRIE tél : 04 74 84 92 07 - Fax 04 74 84 94 24
e-mail : mairie.cheyssieu@wanadoo.fr
site : www.cheyssieu.fr

Heures d'ouverture du secrétariat :
- Lundi, mardi de 16h à 18h,
- Jeudi de 16h à 19h,
- Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h à 18h.

Permanence de Monsieur le Maire : Jeudi de 17h à 19h et sur rendez-vous le lundi, mardi et vendredi.

• CENTRE SOCIAL OVIV DE LA VAREZE
Tél : 04 74 54 14 37

• LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION
gratuit pour les associations locales
S'adresser en mairie :
Montants fixés :
Habitants de la commune :
150 € du 1er mai au 30 octobre
200 € du 1er novembre au 30 avril,
Aucune réservation accordée aux personnes non domiciliées sur la commune.

Pièces à fournir obligatoirement :
- Attestation de responsabilité civile,
- Copie signée du contrat de location,
- Chèque de caution de 400 €.

• FETES COMMEMORATIVES :
Rassemblement sur la place à 11h, les 19 mars, 8 mai et 11 nov.

Les déchets

Ramassage des déchets à domicile :

ordures ménagères : ramassage les JEUDIS matin (bac vert) pour les ordures ménagères non recyclables.

tri sélectif : ramassage les LUNDIS matin des semaines paires (bac jaune) pour les déchets recyclables : emballages, journaux et magazines.

IMPORTANT : les bacs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et <u>rentrés le jour même</u>.

Déchetteries : l'accès est possible à toutes les déchetteries de la CCPR.
Les deux les plus proches de chez nous sont à votre disposition comme ci contre :

Pour tout renseignement sur le tri sélectif ou sur l'utilisation de vos conteneurs à ordures ménagères, n'hésitez pas à contacter les ambassadeurs du tri du Pays Roussillonnais :
Tél : 04 74 29 31 15
email : ambassadeur@ccpaysroussillonnais.fr

Points d'apport volontaire :

Collecte des emballages en verre : route de la Varèze (face à la salle d'animation), débarrassés de leurs bouchons, capsules et autres couvercles.

Collecte de vêtements et chaussures : sur la place du village. (dans un sac). Meilleure sera la qualité des vêtements récupérés, meilleure sera leur valorisation.

	VILLE SOUS ANJOU		ST CLAIR DU RHONE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
LUNDI	15h-19h	14h-18h	9h-12h 15h-19h	9h-12h 14h-18h
MARDI				
MERCREDI	15h-19h	14h-18h		
JEUDI				
VENDREDI	15h-19h	14h-18h		
SAMEDI	9h-12h 15h-19h	9h-12h 14h-18h		

période d'été : du 1er mars au 31 octobre
période d'hiver : du 1 novembre au 28 février

Le climat à Cheyssieu en 2018

Année de Canicule….

L'année a débuté avec un mois de janvier très doux mais très pluvieux : le mois le plus pluvieux depuis 50 ans. Il a fallu attendre février pour connaitre des épisodes de froids secs : Rappelons- nous de la neige qui a bloqué les routes nationales le lundi 12 février puis des 12 cigognes aperçues dans le village le 17 février. C'est à partir du mois de mars que les températures mensuelles ont été largement supérieures à la moyenne des dix dernières années.
Avril nous a fait connaitre des températures dépassant très souvent les 20 degrés. Dès la fin du mois, la canicule s'est installée avec des journées à plus de 30°. Quelques orages estivaux ont permis la levée des cultures fin mai- début juin. Et la sécheresse s'installe…. Les moissons se sont terminées début juillet. Septembre et octobre sont encore très secs et l'été se terminera fin octobre. Ce n'est qu'à partir du 10 novembre que l'on redécouvre la pluie…. L'automne a été marqué par des journées de brumes et de temps très souvent couvert et un épisode de neige le 20 novembre…
Nous retiendrons que 2018 a été une année de canicule avec un pic de chaleur le 6 août : près de 36° relevé sous abri !

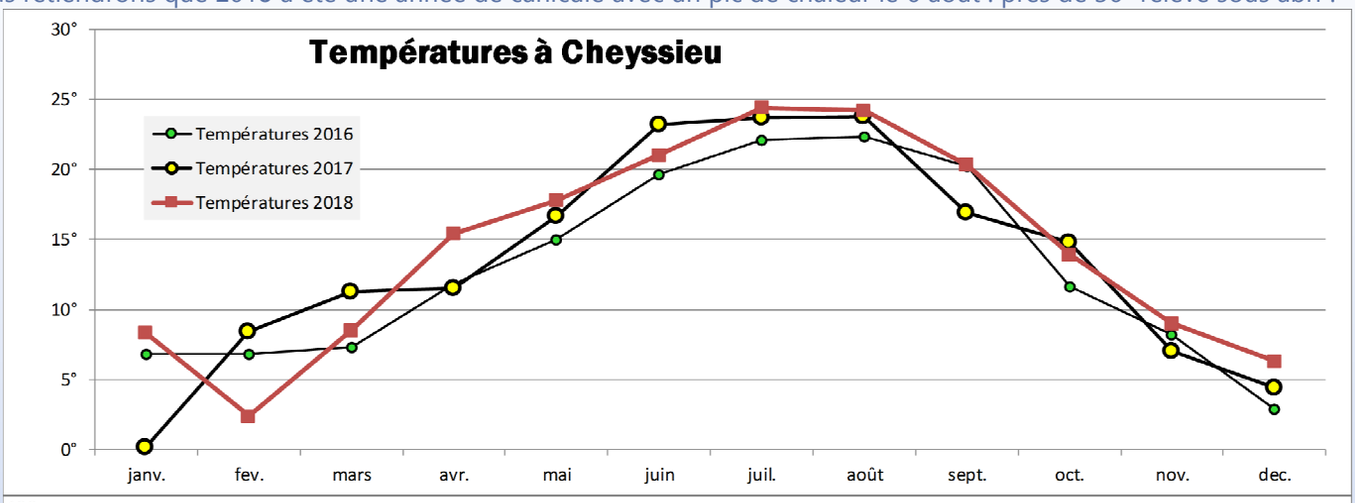

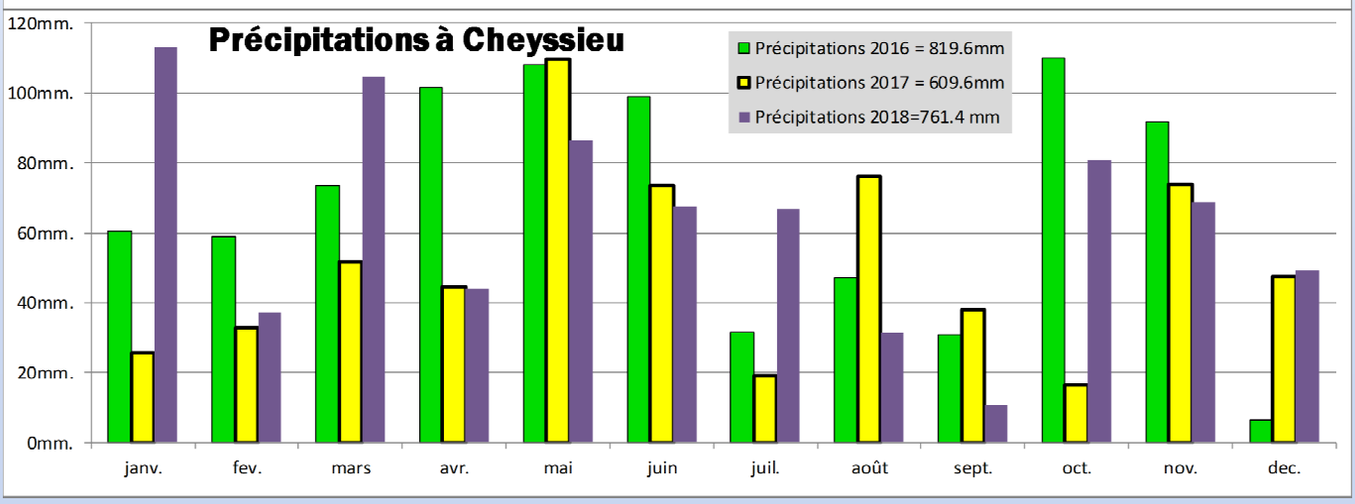

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.
Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

DÉCHETS VISÉS

Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

LA DÉCHETTERIE

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Calendrier des manifestations 2019

jeu 10 janv	Municipalité	Vœux du Maire
jeu 17 janv	Club la joie de vivre	Assemblée Générale
dim 27 janv	ACCA Diane de Louze	Matinée boudins
sam 02 fév	Sou des Ecoles	Loto à Auberives
dim 03 fév	ASC (foot)	Matinée vétérans
dim 17 fév	supporters ASSE	Loto à St Alban du Rhône
sam 23 fév	supporters ASSE	Déplacement à Dijon

sam 02 mars	ASC (foot)	Tournoi FIFA
dim 03 mars	ASC (foot)	Matinée diots
sam 09 mars	Sou des Ecoles	Défilé du Carnaval
lun 19 mars	Municipalité	Défilé
du 01 au 06 avril	OVIV	Semaine de l'environnement
sam 06 avril	Club la joie de vivre	Concours de belote
jeu 25 avril	ABAC (boules)	Concours des sociétaires à Assieu
sam 27 et dim 28 avril	AKOF TOGO	Fête africaine
dim 28 avril	ACCA Diane de Louze	Safari truites

sam 04 et dim 05 mai	ABAC (boules)	Qualificatif à Cheyssieu et Assieu
mer 8 mai	Municipalité	Défilé
dim 12 mai	Isère contre le cancer	Marche de l'espoir à la Chapelle de Surieu
mer 15 mai	ABAC (boules)	Concours à Assieu
sam 18 mai	ACCA Diane de Louze	Concours de pétanque
dim 19 mai	Sou des Ecoles	Matinée Paella
sam 25 et dim 26 mai	VIVADIMI	Manifestation à Auberives
mer 29 mai	ABAC (boules)	Challenge G. Goubet
ven 07 juin	ACCA Diane de Louze	Assemblée Générale
sam 08 juin	ASC (foot)	Tournoi de pétanque
mer 12 juin	ABAC (boules)	Challenge S. Martel à Assieu
ven 21 juin	ASC (foot)	Assemblée Générale
sam 22 juin	supporters ASSE	Assemblée Générale
ven 28 juin	Sou des Ecoles	Kermesse
sam 29 et dim 30 juin	ACCA Diane de Louze	Ball trap

mer 07 août	ABAC (boules)	Concours à St Alban de Varèze
sam 24 août	ABAC (boules)	Challenge Denolly à Assieu

mer 04 sept	ABAC (boules)	Challenge Louis Rivellini
mar 17 sept	Sou des écoles	Assemblée Générale
jeu 19 sept	ABAC (boules)	But d'honneur
sam 21 sept	AKOF TOGO	Assemblée Générale
sam 05 oct	supporters ASSE	Anniversaire 20 ans
ven 18 oct	ABAC (boules)	Assemblée Générale

dim 03 nov	ASC (foot)	Matinée choucroute
lun 11 nov	Municipalité	Défilé
lun 11 nov	supporters ASSE	Matinée moules frites
dim 17 nov	Sou des écoles	Matinée
dim 24 nov	ABAC (boules)	Concours
dim 08 déc	Toutes	Illuminations